

Direction Europe International

Service international - Via le monde

15-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2023

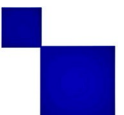
OBJET : ÉDITION 2023 DE FEMMES DU MONDE EN SEINE-SAINT-DENIS ET SÉMINAIRE DE FORMATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES – ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES.

I/ Rappel du contexte

Dans le cadre de sa politique internationale, le Département de la Seine-Saint-Denis porte un programme de coopération internationale dédié aux politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes. Soutenu par l'Agence française de développement (AFD), le programme « *Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence* » est mis en œuvre en partenariat avec la municipalité de Djénine (Palestine), le Gouvernorat et l'Association des maires de Ngazidja (Les Comores), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP).

Le programme vise à renforcer le rôle des collectivités locales dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour cela, les deux territoires pilotes (Djénine et Ngazidja) bénéficient d'un accompagnement de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes du Département (OVF) pour :

- La mise en œuvre de diagnostics territoriaux partagés devant permettre un état des lieux des acteurs locaux (institutionnels et associatifs), des législations et dispositifs existants et de l'ampleur des violences ;
- La mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes découlant du diagnostic ;
- Des formations des professionnel·le·s des territoires œuvrant dans la lutte contre les violences faites aux femmes;
- La participation des territoires pilotes à la création d'un réseau mondial de collectivités de lutte contre les violences faites aux femmes.



En 2022, les deux territoires pilotes ont réalisé un premier diagnostic partagé sur l'ampleur des violences faites aux femmes ainsi que les ressources existantes, ce qui a donné lieu à un plan d'actions à mettre en œuvre en 2023.

L'accueil des délégations des territoires pilotes en Seine-Saint-Denis s'inscrit ainsi dans ce processus d'accompagnement et de renforcement de capacités des partenaires.

II/ Objectifs et programme d'échanges

Le programme s'articule autour de cinq principales actions :

- Les *Rencontres Femmes du monde en Seine-Saint-Denis* organisées le 14 novembre par l'OVF ; elles seront l'occasion de réunir et de faire partager les expériences et actions mises en œuvre par les territoires partenaires ;
- Des rencontres locales dans plus de 25 villes du département ;
- Des formations ;
- Des réunions techniques avec l'équipe projet du Département (OVF et service International- VLM)
- Des rencontres protocolaires avec le Président, la Vice-Présidente chargée de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes et de l'égalité Femmes-Hommes et avec le Conseiller départemental délégué aux relations internationales et européennes.

Ces différents temps seront l'occasion d'échanger avec une diversité d'acteurs locaux séquano-dionysiens et d'aller à la rencontre des habitant.es de la Seine-Saint-Denis. Ces échanges visent également à renforcer le volet plaidoyer de lutte contre les violences faites aux femmes porté par le Département et son réseau mondial des collectivités territoriales.

III/ Composition de la délégation

La délégation de Ngazidja sera composée de deux membres du comité de pilotage de l'Observatoire des violences envers les femmes de Ngazidja.

La délégation de Djénine sera composée de deux membres du comité de pilotage de l'Observatoire des violences envers les femmes de Djénine et du maire de Djénine, M. Nidhal Abdalfatah Saleh Ibaidi.

Par ailleurs, trois invitées internationales ont été conviées pour prendre part à ce programme de rencontres :

- Mme Reem Asalem, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles ;
- Mme Karol Cariola, députée chilienne, à l'origine de la loi de réparation intégrale pour les victimes de féminicides ainsi que leurs enfants et familles ;
- Mme Yadira S. Cortés, de l'association Red Mesa de Mujeres de Ciudad Juarez/Mexique, défenseuse des droits des femmes contre les féminicides.

La totalité des frais de séjours des délégations sera prise en charge par la subvention de l'AFD (Ficol – Financement des initiatives des collectivités locales) allouée au Département dans le cadre du projet « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences » sauf pour le Maire de Djenine pour lequel les frais seront pris en charge par le

Département.

En conséquence, je vous propose :

- DE DÉCIDER d'accueillir les délégations comorienne (deux membres) et palestinienne (deux membres) lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et au séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 7 et 16 novembre 2023 ;

- DE PRENDRE en charge tous les frais afférents au séjour de ces deux délégations entre les 7 et 16 novembre 2023 ;

- DE DÉCIDER d'accueillir M. Nidhal Abdalfatah Saleh Ibaidi, Maire de Djenine, lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et au séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 11 et 16 novembre 2023 et de prendre en charge les frais afférents ;

- DE DÉCIDER d'accueillir les invitées suivantes lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* entre les 13 et 19 novembre 2023 :

- Mme Yadira S. Cortés,
- Mme Karol Cariola,
- Mme Reem Asalem

- DE PRENDRE en charge tous les frais afférents au séjour de ces trois invitées, entre le 13 et 19 novembre 2023.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
le conseiller départemental délégué,

Abdel Sadi

Délibération n° 15-01 du 19 octobre 2023

ÉDITION 2023 DE FEMMES DU MONDE EN SEINE-SAINT-DENIS ET SÉMINAIRE DE FORMATION DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES – ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS INTERNATIONALES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°97-VI-02, en date du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°99-XII-14, en date du 15 décembre 1998, relative à la signature du protocole de coopération décentralisée avec les villes palestiniennes de Jénine, Qalqilya et Tulkarem,

Vu sa délibération n°7-2 du 7 juin 2018 relative à la signature du protocole de coopération décentralisée avec l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouvernorat,

Vu sa délibération n°15-01 du 25 novembre 2021 approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) entre le Département et l'Agence française de Développement,

Vu le courrier de l'Agence française de Développement en date du 27 juillet 2021 notifiant au Président M. Troussel l'octroi d'une subvention d'1,5 million d'euros,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accueillir les délégations comorienne (deux membres) et palestinienne (deux membres) lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et au séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 7 et 16 novembre 2023 ;



- PREND en charge tous les frais afférents au séjour de ces deux délégations entre les 7 et 16 novembre 2023 ;

- DÉCIDE d'accueillir M. Nidhal Abdalfatah Saleh Ibaidi, Maire de Djenine, lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* et au séminaire de formation de l'Observatoire des violences faites aux femmes entre les 11 et 16 novembre 2023 ;

- PREND en charge tous les frais afférents au séjour du Maire de Djenine, entre le 11 et 16 novembre 2023 ;

- DÉCIDE d'accueillir les invitées suivantes lors des rencontres *Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis* entre les 13 et 19 novembre 2023 :

- Mme Yadira S. Cortés,
- Mme Karol Cariola,
- Mme Reem Asalem

- PREND en charge tous les frais afférents au séjour de ces trois invitées, entre le 13 et 19 novembre 2023.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.